

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 109 (Rect)

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 20

I. – Substituer au premier alinéa du 4° du II de l'alinéa 14 les trois alinéas suivants :

« 3° L'article 23-2 est ainsi modifié :

« a) Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I. – » ;

« b) Il est ajouté un II ainsi rédigé : ».

II. – En conséquence, au début du deuxième alinéa du 4° du II du même alinéa, insérer la référence :

« II. – »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.